



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-183**

Séance publique du

21 juillet 2014

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140721-49077-DE-1-1_0
Date de signature : 22/07/2014
Date de réception : mardi 22 juillet 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : ASSOCIATION ŒUVRE DES PRISONS - OPERATION ' CHRS JEAN POLIDORI ' :
EXTENSION ET AMELIORATION DU CENTRE D'HEBERGEMENT - EMPRUNT PLAI DE 200 000
EUROS A SOUSCRIRE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - DEMANDE DE
GARANTIE DE LA VILLE A HAUTEUR DE 45%**

Le 21 juillet 2014 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 15/07/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Muriel HERNANDEZ à Madame Danièle BRUNET.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN. Monsieur Claude MAINA.

Secrétaire : S.DIJON

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



01.08

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation -
Informatique et RRH
Direction Finance et Budget

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 JUILLET 2014

Nomenclature : 7.3
Emprunts

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : ASSOCIATION ŒUVRE DES PRISONS - OPERATION « CHRS JEAN POLIDORI » : EXTENSION ET AMELIORATION DU CENTRE D'HEBERGEMENT - EMPRUNT PLAI DE 200 000 EUROS A SOUSCRIRE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - DEMANDE DE GARANTIE DE LA VILLE A HAUTEUR DE 45%- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

L'Association Œuvre des Prisons envisage d'engager des travaux d'extension et d'amélioration du Centre d'Hébergement pour la Réinsertion Sociale (CHRS) Jean Polidori situé 212 route des Pinchinats à Aix-en-Provence.

Ces travaux ont pour objectif de réduire le nombre de chambres doubles et triples en les transformant en chambres individuelles dotées de sanitaires. Une chambre triple et huit chambres doubles sont ici concernées. Et, afin de conserver le nombre de places conventionnées, l'association doit créer 10 chambres individuelles supplémentaires par l'extension du bâtiment.

L'opération est financée pour partie par un prêt « PLAI » (Prêt locatif aidé à l'intégration) de deux cent mille Euros (200 000 €) à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

A ce titre, l'organisme sollicite, pour cet emprunt la garantie de la Ville à hauteur de 45%, soit un montant garanti de quatre-vingt-dix mille Euros (90 000 €).

En conséquence, je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir décider :

Article 1 : La commune d'Aix-en-Provence accorde sa garantie à hauteur de 45% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 200 000 € (deux cent mille Euros) que l'Association Œuvre des Prisons se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt « PLAI » (Prêt locatif aidé à l'intégration) est destiné à financer les travaux d'extension et d'amélioration du Centre d'Hébergement pour la Réinsertion Sociale (CHRS) Jean Polidori situé 212 route des Pinchinats à Aix-en-Provence.

Article 2 : les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Montant du prêt : 200 000 Euros

Durée : 20 ans

Index : Livret A (à titre indicatif, valeur du Livret A au 12 juin 2014 : 1,25 %)

Taux d'intérêts actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat auquel s'ajoute une marge de - 0,20 %

Périodicité des échéances : annuelle

Profil d'amortissement : amortissement déduit avec intérêts différés (si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés)

Modalité de révision : double révisabilité

Taux de progressivité des échéances : 0,00 %

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A

Article 3 : La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt, soit 20 ans, et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, à hauteur de 45%, soit un montant garanti de 90 000 € (quatre-vingt-dix mille Euros). Elle porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Association Œuvre des Prisons, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Article 4 : Au cas où l'Association Œuvre des Prisons, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ces règlements.

Article 5 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 6 : Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Association Œuvre des Prisons et à signer toutes les pièces relatives à cette garantie.

Article 7 : La présente délibération de garantie deviendra caduque dans un délai de vingt-quatre mois à compter de la date de la délibération si aucun contrat d'emprunt relatif à l'opération décrite à l'article 1 ci-dessus n'est présenté à la signature de la Commune.

GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ŒUVRE DES PRISONS

CONVENTION

Entre :

La VILLE D'AIX-EN-PROVENCE sise en l'Hôtel de Ville – 13616 Aix-en-Provence Cedex 1, représentée par Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint au Maire délégué aux Finances,
Et :

L'ASSOCIATION ŒUVRE DES PRISONS dont le siège social est sis La Source, 212 Route des Pinchinats 13100 Aix en Provence, représentée par

.....
en sa qualité de

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Par délibération n° du , la Ville d'Aix-en-Provence a accordé sa garantie à l'Association Œuvre des Prisons à hauteur de 45% pour le remboursement d'un emprunt « PLAI » (Prêt locatif aidé à l'intégration) de deux cent mille Euros (200 000 €) pour une durée de 20 ans que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Cet emprunt est destiné à financer les travaux d'extension et d'amélioration du CHRS Jean Polidori située 212 route des Pinchinats à Aix-en-Provence.

Article 2 : La Ville d'Aix-en-Provence sera mise en possession dès son établissement du tableau d'amortissement du prêt fixant les dates et le montant des échéances, des intérêts et des amortissements. Pendant toute la durée du prêt, la Commune sera destinataire chaque année du Bilan certifié conforme de l'Association Œuvre des Prisons en application de l'article 13-I-5° de la loi d'orientation 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et du décret d'application n°93-570 du 27 mars 1993.

Article 3 : Pour éviter le paiement d'intérêts moratoires, l'Association Œuvre des Prisons s'engage à prévenir la Ville d'Aix-en-Provence deux mois au moins à l'avance de l'impossibilité où elle se trouverait de faire face à tout ou partie de l'une de ces échéances et à lui demander de les régler en ses lieu et place. L'Association Œuvre des Prisons devra fournir à l'appui de sa demande toutes justifications nécessaires.

Article 4 : Dans les écritures comptables de l'Association Œuvre des Prisons, il devra être prévu l'ouverture d'un compte d'avances communales destiné à recevoir, en crédit, le montant des versements effectués par la Ville d'Aix-en-Provence dans le cas de mise en jeu de la garantie, et, en débit, le montant des remboursements effectués par l'organisme.

En cas de mise en jeu de la garantie, l'excédent éventuel apparaissant au compte de résultat de l'Association Œuvre des Prisons sera affecté en priorité à l'amortissement de la dette ainsi contractée auprès de la Ville.

Fait à Aix-en-Provence, le

**POUR L'ASSOCIATION
ŒUVRE DES PRISONS**
(Nom, Prénom, Qualité)

POUR LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE
(Nom, Prénom, Qualité)

DL.2014-183 - ASSOCIATION ŒUVRE DES PRISONS - OPERATION ' CHRS JEAN POLIDORI
' : EXTENSION ET AMELIORATION DU CENTRE D'HEBERGEMENT - EMPRUNT PLAI DE
200 000 EUROS A SOUSCRIRE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS -
DEMANDE DE GARANTIE DE LA VILLE A HAUTEUR DE 45%-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 52
Abstentions	: 3
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

Raoul BOYER, Catherine ROUVIER, Josyane SOLARI.

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,
R. MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 23/04/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)